



## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête Mobilité des personnes**

---

*Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée*

*Périodicité : tous les 10 à 15 ans*

*Demandeurs : Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.*

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur la mobilité des personnes.

Les enquêtes nationales Transports sont réalisées depuis les années 1960, tous les dix à quinze ans. La dernière a eu lieu en 2007-2008. La nouvelle édition en projet pour 2018 répondra à plusieurs attentes.

D'abord, celle d'Eurostat qui recommande la réalisation plus fréquente d'enquêtes nationales sur la mobilité des personnes dans le cadre du suivi du Livre Blanc de 2011 « Vers un système de transport compétitif et économe en ressources ». Il s'agit de mesurer les progrès réalisés par rapport à deux objectifs du Livre Blanc : d'une part, réduire de moitié l'usage des voitures utilisant des carburants traditionnels dans les transports urbains d'ici à 2030 et les faire progressivement disparaître des villes pour 2050 ; et d'autre part, pour 2050, achever un réseau ferroviaire à grande vitesse européen pour que la majeure partie du transport de passagers à moyenne distance (300 – 1 000 km) puisse s'effectuer par train.

Ainsi, depuis 2014, des experts des États membres conçoivent un guide de bonnes pratiques pour les enquêtes nationales de mobilité. Ce guide contient une liste d'indicateurs que l'enquête Mobilité des Personnes pourra mesurer (part des personnes mobiles un jour donné, kilomètres parcourus par jour par mode et par motif, par type de véhicules, entre autres).

Par ailleurs, à la suite de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone publiée en novembre 2015 fixe dans le domaine des transports les objectifs de maîtrise de la demande de mobilité et du développement du covoiturage. L'indicateur de suivi est le taux d'occupation des voitures particulières, qui ne peut être mesuré que par une enquête nationale.

Cela rejoint un objectif de la Commission des Comptes des Transports de la Nation. Chaque année, son rapport, présenté par le SOeS, indique l'évolution des parts modales du transport de voyageurs sur le territoire national. La part de la voiture particulière est obtenue à partir des données du bilan annuel de la circulation, qui estime le total des kilomètres parcourus par les véhicules, multiplié par le taux d'occupation des voitures. La dernière référence disponible pour ce taux est fournie par l'enquête de 2007-2008 et il est prévu de l'actualiser à l'horizon 2020 quand les données de l'enquête mobilité seront disponibles.

En interne, dans le ministère, la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, utilise les données de l'enquête pour l'évaluation socio-économique des projets de transports. Les données permettent également le paramétrage du modèle de simulation des trajets à longue distance, MODEV, qui est utilisé par le Service de l'Économie, de l'Évaluation, et de l'Intégration du Développement Durable du CGDD pour réaliser des projections de la mobilité à différents horizons temporels.

Les enquêtes nationales sur les Transports sont des sources très utilisées par les chercheurs, notamment par ceux de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar). En plus des travaux ciblés sur un mode ou un segment de la mobilité (voitures, marche, vélo, etc.), on peut citer des travaux sur la mobilité des habitants des espaces ruraux ou celle des personnes en situation de handicap.

L'Enquête Mobilité des Personnes a ainsi pour objet principal de fournir une description détaillée des déplacements des personnes résidant en France. Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les suivants :

- .véhicules et moyens de transport à la disposition des ménages, stationnement des voitures particulières ;
- .possession de cartes d'abonnement ou de réduction pour les transports collectifs, d'abonnements pour les autoroutes, les services d'autopartage et de vélos en libre service, pratique du covoiturage ;
- .mobilité locale (à moins de 100 km du domicile) en semaine et le week-end ;
- .mobilité à longue distance.

L'opération enquête les ménages ordinaires pour l'équipement en véhicules et moyens de transports, et les individus pour les déplacements. Elle enquête les individus âgés de 5 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

L'enquête principale sera réalisée en face à face. Un an après cette enquête en face à face, une interrogation multimode (internet et papier) comprenant deux volets sera menée. Elle reprendra des questions de l'enquête principale sur la mobilité locale. D'une part, un échantillon disjoint de 40 000 personnes sera enquêté et d'autre part, les répondants de l'enquête en face à face seront réinterrogés selon le même principe. Cette opération vise à préciser les effets de mode spécifiques pour une enquête mobilité et à mesurer des évolutions à un niveau individuel.

L'échantillon de l'enquête en face à face (20 000 fiches-adresses) sera tiré dans le recensement de la population (Octopusse) avec un objectif de 12 000 répondants. Des surreprésentations seront envisagées pour les ménages multimotorisés et pour les habitants des communes rurales. Les questions sur la mobilité ne seront posées qu'à un seul individu du ménage sélectionné au sort.

L'échantillon complémentaire de 40 000 fiches-adresses pour l'enquête multimode sera tiré dans les fichiers d'imposition des personnes physiques.

L'enquête principale sera réalisée sur un an, de mars 2018 à février 2019. Il est prévu que l'enquête multimode soit effectuée en deux fois : avril / mai 2019 et octobre / novembre 2019. L'interrogation en face à face durera en moyenne 60 minutes. L'enquête multimode sera d'une durée maximale de 20 minutes.

Pour la préparation du questionnaire, un groupe de travail a réuni des membres du SOeS, de l'Insee, de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGTIM), de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) et du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Le comité de pilotage, qui sera mis en place fin 2016, réunira des représentants du SOeS, de la DGTIM et de l'Insee.

Une première publication sera réalisée par le SOeS au cours du premier semestre 2020. Comme pour l'enquête de 2008, un comité d'exploitation sera mis en place dans la perspective d'une publication regroupant une dizaine d'articles. L'enquête multimode fera en premier lieu l'objet de publications méthodologiques.

Comme pour les enquêtes précédentes, les fichiers seront mis à disposition des chercheurs sous des modalités différentes selon le niveau d'information géographique.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour les années 2018 et 2019.